

## Procès-Verbal du CCAS du 24 Juin 2022

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Valigny (ALLIER) s'est réuni sous la présidence de Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Maire

Présents : Mesdames Delphine DESCHAUME, Aline DEVIENNE, Bernadette HATIT, et Messieurs Bernard ARTHUR, Pascal BRUNET, Bernard CHORGNON.

Absents excusés : Mr Franck DEUSS.

Secrétaire de séance : Mr Pascal BRUNET

### **Remplacement d'un membre suite à une démission**

Le maire de Valigny,

Vu la délibération du conseil municipal fixant à 4, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Vu l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995

Vu le décret N° 2000-6 du 4 janvier 2000 et notamment son article 1er Considérant le caractère obligatoire du principe de parité au sein du conseil d'administration du CCAS,

ARRETE

**Article 1** : Acte est pris de la démission de Mme Roberte MOUSSET, membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS, à compter du 24 juin 2020.

**Article 2** : Nomme Mr Gérard TEISSIER, retraité, représentant l'Association des retraités, domicilié 15 route des sablons en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS.

**Article 3** : Le nouveau représentant, Mr Gérard TEISSIER, est nommé pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté.

### **Objet : actualisation du registre des personnes vulnérables**

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.

Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Il est donc très important que ces données soient actualisées

Ce registre est également communiqué au Préfet, sur sa demande, à l'occasion du plan d'alerte et d'urgence, dans le cadre de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées ou isolées.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile)

Afin d'actualiser le recensement de ces personnes, Mme la Présidente présente une liste de personnes susceptibles d'être inscrites sur ce registre et demande aux membres du CCAS de les contacter pour connaître leur décision.

### **Animation repas de fin d'année**

Mme la Présidente présente aux membres du CCAS plusieurs propositions d'animation pour le repas de fin d'année :

- LA COMPAGNIE EN LA : spectacle « mon Village » sur le thème de la campagne en 1990 tiré du roman de Philippe Valette, pour un montant de 400 €, disponible le 26 et 27 novembre,
- La troupe MISE EN SCENE : spectacle « Cas de farce majeure », pour un montant de 150 €, disponible uniquement le 27 novembre,
- La troupe TAC ON ART : spectacle « A quelle heure on ment », pour un montant de 400 €, disponible uniquement le 27 novembre,
- Gilles Martin : musique avec un orgue de Barbarie, pour un montant de 240 €, disponible le 26 et 27 novembre,

Mme la Présidente, demande s'il serait possible de décaler le repas au dimanche 27 Novembre 2022.

Certains membres du CCAS, pensent que c'est délicat, étant donné que ce repas est toujours prévu le dernier samedi du mois de Novembre.

Les Membres du CCAS, décident :

- de ne pas déplacer la date de ce repas,
- de retenir LA COMPAGNIE EN LA.

Mme Bernadette HATIT, demande si les membres du Conseil Municipal des jeunes seront présents. Dans l'affirmative, serait-il possible qu'ils accueillent les invités avec une petite prestation (Chants, Poésies, Blagues, Déguisements...)

Mme la Présidente présentera cette demande en septembre lors de la prochaine séance du Conseil Municipal des Jeunes.

### **Colis de fin d'année**

Mme la Présidente informe les membres du CCAS qu'elle a reçu plusieurs propositions promotionnelles concernant les colis de fin d'année.

Au vu des offres, Mme le Maire propose de réunir le CCAS le **mardi 26 juillet** à 17h, afin d'étudier ces propositions.